



16ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 12544 | De M. Xavier Albertini (Horizons et apparentés - Marne) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche | | Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche |
| Rubrique >fonctionnaires et agents publics | Tête d'analyse >Extension du « Pass éducation » | Analyse > Extension du « Pass éducation ». |
| Question publiée au JO le : 31/10/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Xavier Albertini appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le dispositif « Pass éducation » de l'éducation nationale qui permet à tous les personnels rémunérés par l'éducation nationale exerçant de manière effective en écoles, collèges ou lycées, publics et privés sous contrat (y compris pour l'agence pour l'enseignement français à l'étranger - AEFÉ), d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux. Ce dispositif ne s'applique pas aux enseignants-chercheurs ainsi qu'aux enseignants de l'enseignement supérieur qui participent également à la formation et à la diffusion de la culture auprès de leurs étudiants. C'est pourquoi il souhaiterait savoir un dispositif similaire pourrait être mis en place pour les enseignants dépendant de l'enseignement supérieur et de la recherche.